



Municipalité de La Chaux

**AU CONSEIL GENERAL  
DE ET A  
1308 LA CHAUX**

La Chaux, le 12 novembre 2019

**Préavis municipal N° 31/2016-2021 concernant le Budget 2020**

Monsieur le Président du Conseil,  
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Il appartient au Conseil Général de délibérer du projet de budget pour l'année suivante conformément aux attributions énumérées à l'article 12 du règlement pour les Conseils Généraux.

Le projet de budget soumis à votre approbation présente :

- un total de charges de CHF 2'002'000.-
- un total de recettes de CHF 2'067'500.-
- prévoyant ainsi un excédent de charges de CHF 54'600.- soit 2.4% des charges.

Il est à relever que pour le budget 2020, la perte présumée est en diminution de CHF 90'700.00 par rapport à 2019 (l'excédent de charges était de CHF 145'300.- au budget 2019).

Nous constatons, comme d'habitude, que nos seules marges de manœuvre résident principalement dans la gestion de l'entretien de notre patrimoine.

En regard du montant total des entretiens prévus, soit CHF 280'500.- et, avec la conviction qu'au moins 80% des travaux budgétisés doivent être réalisés pour le bien de notre patrimoine, nous constatons que la marge est supérieure aux excédents de charges prévus.

**1. Administration**

Les coûts de l'administration restent globalement stables.

**2. Finances**

Comme d'habitude, nous sommes très prudents sur les revenus possibles.

**3. Patrimoine**

Tant pour les bâtiments que pour les forêts, les parcs et les installations sportives, le montant total dédié aux divers entretiens reste stable. Il nous permet de maintenir notre patrimoine dans un état respectable.

#### **4. Travaux d'urbanisme**

Pour cette année encore, ce poste fluctue de manière significative.

La prévision des travaux routiers est principalement due à la réfection de la rue des Pâquis et la rue de la Laiterie. Pour ces travaux nous pouvons espérer un retour de péréquation de plus ou moins 70%.

D'autre part, les changements apportés à la répartition de la taxe forfaitaire annuelle des déchets vont équilibrer le compte ordures ménagères et déchetterie.

#### **5. Instruction Publique et Cultes**

En augmentation de CHF 21'600.- par rapport au budget 2019, ces charges varient d'année en année. Elles sont notamment calculées sur le nombre d'élèves.

Nous ne maîtrisons pas ce poste.

#### **6. Police**

Ce compte qui englobe, la Police cantonale, les Pompiers et la Protection civile, est assez stable. Notre sécurité avoisine les CHF 150.- par habitants.

#### **7. Sécurité sociale**

Comme vous le savez toutes et tous, le Canton va prendre en charge, dès 2020, les quelques CHF 39'000.- liés aux coûts de l'AVASAD (soins à domicile de notre commune).

Notre sentiment est que l'on nous donne d'une main pour mieux nous prendre de l'autre. D'une part, il nous paraît peu probable que M. Pascal Broulis se mue tout à coup en Père Noël, et d'autre part, nous n'avons aucune certitude sur les effets de la RIE III quant à la péréquation intercommunale.

Pour conclure, l'état de nos finances ne nous permet en aucun cas de pratiquer la baisse d'impôt suggérée par le Canton qui se veut donneur de leçons et, qui a démontré ces dernières années qu'il ne se soucie pas de la précarité financière des communes vaudoises.

#### **8. Services industriels**

Pour le service des eaux, l'équilibre est obligatoire. Il reste relativement stable.

#### **9. Remboursements et amortissements**

Tous les remboursements d'hypothèques et amortissements divers usuels, font partie de ce budget.

### **Conclusions**

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous demander, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'approuver les conclusions suivantes :

#### **Le Conseil Général de La Chaux**

- Vu le préavis municipal N° 31/2016-2021 concernant le budget 2020.
- Ouï le rapport de la Commission de Gestion et des Finances chargée de rapporter sur cet objet,
- Considérant que celui-ci a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

#### **Décide**

- D'adopter le budget 2020 tel que présenté qui présente un excédent de charges de CHF 54'600.-.

Budget adopté en séance de Municipalité le 11 novembre 2019 et préavis adopté par voie électronique le 12 novembre 2019.

Dossier traité par M. Jean-François Guex, Municipal des Finances

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndique :  La secrétaire municipale :   
Brigitte Dufour  Thérèse Boffa

Annexe : Budget 2020